



Bulletin de la Section Académique de Limoges du Syndicat National de l'E.P. de l'Enseignement Public

Déposé le 23 février 2016

BIMESTRIEL N°206 JANVIER-FEVRIER 2016

FAIRE VIVRE L'ACTION COLLECTIVE

Dans une période marquée par le repli identitaire, la montée de l'individualisme, la nécessité de faire vivre l'action collective apparaît comme une urgence. De grosses interrogations sur les évolutions politiques futures se posent et sont sources d'inquiétude. Le développement, par le gouvernement, d'une politique largement contestée, en particulier sur la poursuite de la réduction des dépenses publiques au détriment d'une réforme fiscale d'ampleur, exacerbe un sentiment de désarroi. La réforme territoriale engagée, interroge sur les conséquences faites aux services publics (en terme d'emplois, d'inégalités d'accès aux services, de déséquilibres territoriaux). Le développement des idées portées par l'extrême droite, les derniers résultats du FN aux élections locales, la constitutionnalisation de l'état d'urgence, la déchéance de nationalité, les atteintes aux droits dont sont victimes les exilés, heurtent profondément. Enfin, la situation internationale complexe, crée du désespoir.

Au regard de ces éléments, il est plus facile de tomber dans le fatalisme et la résignation et il peut paraître utopique de continuer à croire en des changements possibles, dans le sens du développement de valeurs humanistes, solidaires, pour une société plus juste. Le SNEP et la FSU n'y renoncent pas et considèrent que c'est une question de choix et que développer des services publics forts relève de cette ambition. Le mouvement syndical a la responsabilité de proposer des alternatives aux politiques d'austérité, de conforter les droits des personnels et de les mobiliser massivement, pour peser sur les choix faits par le gouvernement.

A cet égard, le SNEP s'inscrit dans un syndicalisme de lutte. Sur les questions spécifiques et la situation faite à l'EPS, le SNEP a mis en place les pétitions et cartons rouges. Sur le secteur du sport, la dénonciation à l'encontre de la politique menée par le ministère (missions, budget, réforme territoriale) passe par la participation à l'intersyndicale, des courriers aux Parlementaires, des communi-

qués, un appel à la grève. Sur le dossier de la réforme du collège, le SNEP est force de propositions et partie prenante de toutes les luttes menées par l'intersyndicale second degré, dont la grève du 26 Janvier dernier. La question plus large des salaires ou de l'emploi a occasionné la mise en place d'une votation, et nous a récemment menés dans la rue. Par toutes ces actions, le SNEP organise le développement de temps forts et des mobilisations. Ces éléments sont déterminants pour faire vivre un syndicalisme de transformation sociale, dans lequel il convient de fédérer, mais aussi d'innover. Pour être efficace, le rapport de force doit être favorable. Développer un syndicalisme de masse pour construire collectivement des revendications et les porter le plus largement possible en est un facteur déterminant. Croire en un syndicalisme de « délégation », où certains s'exonèreraient d'entrer dans les mobilisations en imputant la responsabilité des résultats de l'action à d'autres, ne peut permettre aucune avancée dans le sens de l'intérêt général. Par conséquent, il est donc temps, nécessaire et indispensable de faire vivre et développer l'action collective. C'est pour cela que nous appelons donc chacune et chacun, à continuer à s'engager dans les mobilisations, en faisant vivre en particulier celles qui se mettront en place fin Février pour peser sur le rendez-vous salarial, celle du 10 mars pour les retraités, mais aussi dans toutes formes d'actions pour continuer et amplifier la lutte contre la réforme des collèges, pour redonner à l'EPS et au service public du sport toute la place qu'ils méritent. Les réponses (et non-réponses) du Gouvernement ne sont pas à la hauteur de nos attentes et constituent une atteinte grave à nos professions.

Nous avons besoin de détermination collective, nous avons besoin d'une profession et d'un SNEP forts, nous comptons sur vous !

A vous de choisir...

⇒ **Lucile
GRES**



⇒ SOMMAIRE

P.2 : Rien n'est gagné, mais rien n'est perdu !
P.3 et 4 : Corpo (Avancement, inter / intra, retraite, sup)
P.5, 6, 7 : le SNEP reçu en audience (IPR-EPS, Recteur)
P.8 : Sections Sportives : attention !
P.9 et 10 : Compte-rendu du CTA du 15-01-2016
P.10 : Le SE-UNSA abandonne la FGR-FP !

P.11 et 12 : Réforme territoriale : conséquences pour les profs EPS et les profs de sport, sur nos métiers
P.13 : UNSS : élus et déclaration préalable au CDUNSS
P.14 : Réforme du collège : comprendre la DHG
P.15 et 16 : Stages syndicaux : à ne pas rater !
P.16 : Programmes EPS e DNB : on laisse faire ?

Rien n'est gagné mais rien n'est perdu !

⇒ A nous de jouer...

La refondation de l'école, priorité du quinquennat Hollande, trouve son terme avec la mise en œuvre de la réforme du collège : dernier maillon de la chaîne du système éducatif français à repenser.

Les politiques de rigueurs successivement mises en œuvre depuis plus d'une décennie, ont mis l'école de la république en lambeaux. Pour preuve, dans notre Académie 500 postes ont été supprimés entre 2008 et 2012 alors que 50 emplois auront été, en tout et pour tout, recréés à la rentrée 2016.

Toutes les réformes du primaire à l'université n'ont pas eu d'autres buts que de réduire les coûts de fonctionnement pour répondre à un cahier des charges européen qui vise à porter un coup fatal aux services publics, dont l'éducation, d'une manière générale.

La réforme du collège se fait dans ce cadre-là.

L'habillage pédagogique de la réforme porté par la mise en place des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires et l'Accompagnement Personnalisé est un leurre qui vise à masquer les vraies raisons de la réforme, à savoir : la mise en cause des disciplines d'enseignement et la diminution programmée des dotations Horaires.

Même si quelques heures seront allouées aux établissements scolaires pour faire passer la pilule au démarrage de la réforme, ce sont bien **sur** les horaires disciplinaires, que seront mis en œuvre les **EPI**.

Quant à la pérennité de certaines disciplines, il suffit juste de regarder les écrits du futur DNB, pour en déduire qu'à plus ou moins long terme il y a de sérieuses menaces qui pèsent sur elles.

Qui seront les sacrifiés du pôle scientifique dans le collège de demain ?

On peut débattre à l'infini sur toutes ces questions du disciplinaire, de l'interdisciplinaire, de la hiérarchie des matières, de la pertinence de telle ou telle épreuve aux examens mais sans objectifs partagés, on ne peut pas aboutir à une conclusion satisfaisante.

Si nous sommes porteur de l'idée, qu'au regard de la complexité du monde d'aujourd'hui, nos enfants et surtout ceux qui sont en difficulté, ceux qui n'ont que l'école pour échapper au déterminisme social, méritent des évolutions exigeantes du système éducatif, alors cette réforme ne répond pas aux besoins.

Si nous pensons, comme les recherches en sciences de l'éducation l'ont démontré, que les enfants en difficultés ont besoin plus que d'autres, d'une conscience disciplinaire, alors cette réforme ne répond pas au besoin.

Si nous estimons, qu'une aide plus efficace

passe obligatoirement par des séquences en plus petit groupe, alors l'accompagnement personnalisé ne répond pas aux besoins.

Laisser croire qu'une telle réforme serait de nature à rendre notre école moins inégalitaire, plus sereine, plus performante, est un mensonge.

Le budget que la Nation consacre à l'école a beau être le premier, il n'en demeure pas moins insuffisant pour viser à une modification du système en profondeur.

Le discours consistant à laisser entendre qu'il n'est pas possible de faire plus, est une posture politique qui tourne volontairement le dos à une grande réforme fiscale promise, jamais mise en œuvre, mais qui permettrait aisément de dégager des moyens supplémentaires pour l'ensemble des services publics dont l'école.

On l'aura compris, dans cette réforme les élèves sont maltraités !

La maltraitance, les personnels peuvent aussi en parler.

Obligés d'exercer un métier dans des conditions extrêmement difficiles, au point souvent d'y laisser sa santé, trop souvent contestés dans leur quotidien, dénigrés par une partie de l'opinion publique, mal payés, il nous faut subir en plus le mépris de notre Ministre.

C'est un problème et non des moindres !

Ce gouvernement ne nous donne pas d'autres choix que de porter les revendications dans la rue et c'est ce que nous avons fait le 26 janvier 2016.

L'augmentation très sensible du nombre de grévistes et des cortèges plus fournis, montrent bien que la profession est en train de se saisir de la dangerosité de la réforme mais ce niveau de mobilisation là, ne suffira pas à faire plier la Ministre.

Il nous faut être intraitable dans les CA de nos établissements, communiquer, rechercher des alliances avec les parents, tracter, les moyens ne manquent pas !

Il nous faudra revenir dans la rue et être encore plus nombreux d'où la nécessité de convaincre et d'inciter nos propres collègues, la plupart du temps d'accord avec nos analyses, à basculer dans l'action.

Les petites (ou grandes) intimidations, les menaces, les chantages sont les seules réponses de notre administration pour museler une contestation qui monte. Il faut se libérer collectivement de ces pressions et retrouver la capacité de dire NON.

Rassemblons-nous, relevons la tête, et ENSEMBLE avançons !

⇒ Jean-Pierre DURTH



⇒ Bilan de la CAPA Avancement

Les élus du SNEP-FSU ont siégé à la CAPA Avancement du 22 janvier 2016.

Nous avons au préalable rappelé à l'administration nos mandats relatifs à la reconstruction de la grille indiciaire intégrant la hors-classe et pointé la perte de pouvoir d'achat initiée depuis de longues années et qui s'est accélérée depuis le gel du point d'indice sans discontinuité depuis 2010.

Les négociations qui s'ouvrent autour du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) devront répondre aux attentes des collègues, mais le préalable restant le dégel du point d'indice et le rattrapage des 2 mois de salaires perdus à situation comparable depuis 2000.

Toutes les situations des promouvables ont été examinées, **la vigilance et le travail revendicatif des élus du SNEP ont permis d'obtenir 3 promotions supplémentaires au regard de celles initialement prévues par l'administration.**

Tous les collègues promouvables ont été informés soit par mail, soit par courrier du résultat de la CAPA les concernant, les syndiqués l'ont été par téléphone.

Voici ci-dessous les barres de promotion 2015-2016 :

| Barres de promotion 2015 - 2016 | | | | | | | |
|---------------------------------|------------|---------------------------|-------------|------------|------------|------------|------------|
| Accès à l'échelon: | | | | | | | |
| | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| GRAND CHOIX | | | | | | | |
| Barème: | 77,3 | 83 | 88,4 | 89,8 | 92,4 | 93 | 95,5 |
| Type Dernière promotion | Ancienneté | Grand choix | Choix | Choix | Choix | Choix | Ancienneté |
| Age du dernier promu | 18/09/1985 | 28/11/1987 | 27/12/1982 | 13/12/1979 | 27/01/1978 | 09/04/1973 | 01/11/1964 |
| CHOIX | | | | | | | |
| Barème: | | 83 | 87,4 | 88,6 | 89,8 | 91,9 | 94 |
| Type Dernière promotion | | Ancienneté (Reclassement) | Grand choix | Choix | Choix | Choix | Choix |
| Age du dernier promu | | 26/11/1979 | 28/09/1983 | 13/11/1980 | 17/01/1975 | 09/01/1966 | 24/03/1960 |

Discriminants

Discriminants

⇒ Groupe de Travail Vœux et Barèmes Inter

Encore peu de demandeurs : 23 cette année dont 11 stagiaires.

Pour info : 26 demandeurs en 2015 (avec une "double" promo de stagiaires du fait du CAPEPS exceptionnel), 21 en 2014 et 19 en 2013.

Visiblement la chute des barres de l'an passé n'incite pas à fuir vers des ciels plus cléments...

La perspective de muter à l'aveugle, par contre, doit toujours refroidir les ardeurs.

23 demandeurs, parmi eux : 11 stagiaires (dont 2 issus du réservé, et 1 de l'interne), 5 demandes en simultanée, 1 collègue en ATP et 1 TZR fait une demande.

10 demandeurs sur 13 (si on ne tient pas compte des profs stagiaires) font un vœu unique (ils savent ce qu'ils veulent !).

Le calibrage demandé en EPS par l'académie serait de 10 (postes vacants + ceux libérés par les départs en retraite) auquel il faudra ajouter les sortants (il était de 29 l'an dernier...) ce qui n'augure pas d'un flux important d'entrants, et de 10 ETP (équivalent temps plein) aussi pour les stagiaires soit une vingtaine (ces derniers étant à 8 ou 9H + 3H d'AS sur un semestre) !!! De bonne augure pour nos futurs jeunes collègues qui passent le concours. Reste à trouver les supports et les tuteurs.

⇒ Départs en retraite

Fin janvier, 7 collègues sur 30 possibles (au regard de l'âge requis pour pouvoir demander sa radiation des cadres) ont fait valoir leur droit à la retraite pour la rentrée prochaine (certains ont pu partir en cours d'année). Nous leur souhaitons à tous de profiter pleinement de ces « jours heureux » !

Leur « petit » nombre s'explique aisément par les effets néfastes des dernières réformes (allongement des durées de cotisation, décote...)

| | | | |
|---------------|-----------|--------------------------|--------------------|
| CHAUMONT | FRANCIS | COLLEGE P. DE RONSARD | LIMOGES |
| LE BOIS | CLAUDINE | COLLEGE | ROCHECHOUART |
| MILLOT | JEAN PAUL | COLLEGE J.B. COROT | AIXE SUR VIENNE |
| JOACHIM | LILIANE | COLLEGE G. DE MAUPASSANT | LIMOGES |
| DELORME | YVON | ZR19 | BRIVE LA GAILLARDE |
| JOFFRE | MARYSE | COLLEGE B. DE VENTADOUR | LIMOGES |
| IRUJO ESCOTTE | SYLVIE | COLLEGE JULES MAROUZEAU | GUERET |

⇒ Mouvement intra-académique 2016

Le Groupe de Travail « circulaire intra » a vu certains éléments du barème renégociés par les organisations syndicales et l'administration, le nouveau barème sera bientôt dévoilé.

A ce jour, nous pouvons établir une liste de postes vacants qui devraient passer au mouvement (si l'administration ne décide pas de les geler pour les stagiaires notamment), vous les trouverez ci-dessous :

- Lycée Perrier de Tulle (gelé stagiaire, vacant en 2015)
- Collège Neuvic SPEA Golf (vacant après mouvement intra 2015)
- Lycée Ussel SPEA Pôle Espoir rugby
- Lycée Egletons (gelé stagiaire, vacant 2015)
- Lycée Renoir de Limoges (gelé 1 an, vacant 2015)
- Collège Ronsard de Limoges (retraite)
- Collège de Rochechouart (retraite)
- Collège d'Aixe-sur-Vienne (retraite)
- Collège Maupassant de Limoges (retraite)
- Collège Ventadour de Limoges (retraite)
- Collège Maurois (vacant 2016)
- LP Monnet de Limoges (vacant 2016)
- Collège Marouzeau de Guéret (retraite)
- Collège de Bourgneuf (dispo)

**3 promotions en plus dans l'académie, lors de la dernière CAPA Avancement, en janvier. Grâce à qui ? Au SNEP !
Qui a dit que les syndicats ne gagnaient rien ?**

A ces postes, et nous l'espérons, il faudra ajouter les postes créés à l'issue du CTA du 9 mars, et soustraire, mais nous serons vigilants, ceux qui pourraient éventuellement être supprimés, ainsi que tous les postes qui seront libérés lors du mouvement inter.

⇒ Affectation dans le supérieur

STAPS de Brive : un poste est passé au premier mouvement du supérieur (via le site Galaxie), celui qu'occupait Patrick Plateau avant de partir à la retraite l'an passé. Il était occupé à titre provisoire (ATP) cette année. Le collègue nommé est François Degorce.

⇒ **Jean-Tristan
AUCONIE**



Le SNEP-FSU reçu en audience

⇒ Le SNEP reçu en audience par notre IPR-EPS, M. Sbaa

Délégation SNEP : Annette Durin, Lucile Grès, Sonia Lajaumont, Jean-Tristan Auconie.

1. Gestion de la carrière des professeurs d'EPS de l'académie (Titulaires et non titulaires) :

- **AVANCEMENT, CARRIERES** : le nombre d'inspections va diminuer (de 130 à par an, à 50 ou 70, ce qui reviendra à une inspection tous les 4 ans). Par ailleurs, les notes seraient trop élevées par rapport aux autres disciplines (+1) et le nouvel IPR souhaite revoir cela.

Nous sommes intervenus sur la nécessité de faire attention à la discrimination faite aux TZR qui ont un nombre d'inspections et des notes plus faibles. Nous avons également redemandé des visites pour les non-titulaires.

Nous avons également rappelé la nécessité de continuer à aller dans le sens de ce qui était fait et de **ne donner des avis très favorables pour le passage à la hors-classe qu'aux 11èmes échelons**, de manière à ce que tous les collègues puissent y accéder. Sur ce point, il nous a dit avoir besoin de prendre le temps de l'analyse.

- **MUTATIONS** : n'est pas favorable aux postes à profil.

2. Questions relatives à l'UNSS :

- **Pour les forfaits AS manquants**, il s'est engagé à intervenir chaque fois qu'il aurait connaissance d'un cas...

- **Elections UNSS**, va-t-il faire un appel à voter ? Il le rappellera lors de ses inspections.

3. Politique en matière de formation :

- **Formation initiale** : nous sommes intervenus sur le fait que les formations disciplinaires étaient de plus en plus réduites, alors qu'il existe une grosse demande en EPS et sur le fait que nous soyons obligés de demander des stages de proximité, pas toujours acceptés.

- **Formations dans le cadre de la réforme du collège** :

- 6 journées prévues pour les formations disciplinaires qui concerneront tous les enseignants de collège. Trois zones en Haute-Vienne, deux en Corrèze et une en Creuse.

- Sur les formations interdisciplinaires, il s'est engagé à ce que cela ne prenne pas plus d'un mercredi après-midi et d'intervenir pour limiter ces réunions ces demi-journées-là. Nous savons depuis que deux mercredis ont été ou seront amputés dans chacun des trois départements !

- Sur le « sort » fait à l'EPS (programmes vidés de contenus, sortie du DNB, matière au service de l'interdisciplinaire et des « éducations à ... »), il considère que les équipes EPS sont combattives et sauront faire exister et pérenniser l'EPS dans les collèges.

- **Formation initiale** : il souhaite travailler avec le STAPS et l'ESPE et aller voir tous les M1 et M2.

4. Installations sportives : il nous a présenté un projet de « rationalisation » autour de la natation qui serait de donner priorité au primaire, puis aux non-nageurs en 6^{ème}, au lycée et en LP, puis aux 6^{èmes} nageurs, puis aux collégiens et aux lycéens.

Nous avons défendu l'idée que l'apprentissage de la natation ne pouvait se résumer à un savoir-nager sécuritaire, mais qu'il y avait également des apprentissages d'ordre culturel.

Nous avons un profond désaccord sur la question. L'argument qui défend l'idée qu'il est possible de faire autre chose en CP1 (athlé) ou en CP2 (APPN) n'est pour nous, pas recevable.

Cette position pourra être problématique lorsqu'il va s'agir de défendre l'octroi de créneaux piscines pour nos élèves, en particulier pour les lycéens.

5. IMP : nous avons demandé à ce qu'il envoie un éclaircissement pour les chefs d'établissement et les collègues en précisant que la demande en décharge est possible, selon la *Circulaire n° 2015-058 du 29-4-2015* en application du *décret n° 2015-475 du 27 avril 2015*, et que le Recteur analysera au cas par cas.

6. Numérique : il souhaite développer le numérique après avoir fait un état des lieux.

FORMATION CONTINUE : engagement rectoral d'augmenter les moyens au PAF (Plan Académique de Formation) 2016-2017 en EPS.

Grâce à qui ? Au SNEP !

Qui a dit que les syndicats ne gagnaient rien ?

Suivez les informations sur notre *site SNEP académique*, régulièrement mis à jour : www.snepfsu-limoges.net

⇒ **Le 26 janvier, une délégation du SNEP a été reçue par le recteur**

Délégation SNEP-FSU : Magali Barrat, Carole Boissard, Lucile Grès, William Ledur, Dominique Parvillé

Administration : Recteur, Secrétaire Général, Directeur de cabinet, IPR-EPS

Mise en œuvre de la réforme des collèges (Introduction SNEP sur la journée de grève) :

- **Ce jour est une journée de grève sur une réforme politique que les enseignants dans leur grande majorité continuent de rejeter.** La mobilisation importante montre que les collègues prennent de plein fouet les conséquences concrètes, compliquées, négatives que cette réforme va occasionner l'année prochaine.

- **Sur l'EPS : problème de la sortie de l'EPS du DNB**, qui est renforcé par le fait que la part d'autonomie des établissements va mettre les disciplines en concurrence.

- **Problème des EPI**, qui mettent l'interdisciplinarité au centre des apprentissages, au détriment du disciplinaire.

- **Pour le SNEP, les nouveaux programmes EPS sont vidés de leur sens.** Cette position n'est pas du tout partagée par l'IPR-EPS. Le SNEP a mis en place des opérations « carton rouge » dans toute la France. Le ministère a suivi l'avis de l'Inspection Générale contre les travaux du CSP qui avaient représenté un compromis avec la profession, réhabilitant les 8 groupes d'activités.

Réponse Recteur : *il comprend le mécontentement des professeurs d'EPS et précise que l'UNSS reste heureusement à une place importante.*

Conséquences de la Réforme Territoriale sur les dossiers spécifiques :

- **Le Recteur a confirmé que pour la période transitoire (jusqu'en 2018), les opérations de carrière, de mobilité des personnels, la répartition des moyens académiques restaient à l'échelle de l'académie (CAPA, FPMA, CTA).** Pour le CAEN (Conseil Académique de l'Education Nationale), celui-ci dépend du Conseil Régional et les élus régionaux siègent. Nous n'avons pas les nouvelles modalités de ce CAEN pour l'instant.

- **Accès aux installations sportives** : pour les lycées, la politique en matière d'accès aux piscines et aux équipements sportifs dépend de la Région. Comment cela va-t-il se passer avec la nouvelle région ? Nous avons tenu à soulever les problèmes liés aux piscines (avec les mises en Délégation de Service Public, comme à Saint-Yrieix ou Aquapolis, qui ne permettent pas aux scolaires du second degré d'y accéder, les prix étant prohibitifs pour les collectivités territoriales). Nous sommes également intervenus sur les conséquences d'accès aux installations liées à la réforme des rythmes scolaires.

Le Recteur s'est engagé à faire part de ces questionnements lors de sa prochaine rencontre avec le nouvel exécutif régional.

Politique en matière de formation (initiale et continue)

- **Formation continue : Demande SNEP** : constat de formations disciplinaires de plus en plus réduites, alors qu'il existe une grosse demande en EPS. En conséquence, forte augmentation des demandes de stages de proximité. Accès aux formations pour les non titulaires.

Réponse Recteur : *Les moyens pour la formation continue sont ouverts, il faut en profiter pour faire des demandes.*

A noter des réserves émises de la part de l'IPR qui dénonce le fait que les collègues ne font pas beaucoup de demandes et que les formations UNSS ont dû être annulées, faute de participants.

Nous avons expliqué que les demandes étaient réduites, en raison d'un PAF très pauvre, et que l'annulation des journées UNSS étaient liée, en partie, au fait que ces formations soient programmées le mercredi après-midi.

- **Formations dans le cadre de la réforme des collèges** : nous avons dénoncé le **décalage entre la pauvreté de la formation continue et la masse de moyens déployés pour la formation « formatage »** pour faire passer une réforme que les collègues rejettent dans leur grande majorité. Nous avons également dénoncé la **formation MAGISTER** (formation à distance) qui est totalement contre-productive et source de mal-être chez les enseignants.

Enfin, nous sommes intervenus pour dénoncer les **formations le mercredi après-midi.**

Le Recteur a répondu qu'il avait essayé de les limiter et s'est étonné d'une formation le jour du cross départemental du 87.

- **Formation initiale** : nous avons évoqué le **manque de moyens des STAPS**, qui, malgré une augmentation conséquente du nombre d'étudiants, n'a pas vu ses moyens progresser. Nous avons également demandé que soient à nouveau dévolues des **décharges rectorales**, pour ne pas alourdir le temps de travail des enseignants en STAPS.

Le Recteur verra avec la présidente de l'Université et la directrice du STAPS ce qu'il est possible de faire.

Questions relatives à l'UNSS :

- **Elections UNSS** : nous avons manifesté notre étonnement sur des constitutions de listes pour les **élus des AS**, en Corrèze et Haute-Vienne avec des candidats qui ne sont pour la quasi-totalité, ni anima-

teurs d'AS, ni membres des comités directeurs, ni membres des CA et qui n'ont pas d'enfants licenciés à l'UNSS. *Le Recteur semblait découvrir le problème et s'est engagé à vérifier.*

- Demande d'une convocation extraordinaire du Conseil Régional de l'UNSS : afin que tous les membres puissent s'exprimer sur les décisions budgétaires imminentes. En effet, les premiers déplacements pour les championnats de France débutaient et nous souhaitons que les décisions de modifications des modalités de remboursement se fassent de manière démocratique dans le cadre de l'instance.

Le Recteur n'a pas souhaité donner suite à cette demande, les questions seront traitées au prochain Conseil Régional UNSS qui aura lieu le 8 avril prochain.

- CR UNSS : Conformément au décret n° 2015-784 du 29 juin 2015 approuvant les modifications apportées aux statuts de l'UNSS, nous avons demandé que soient tenus deux Conseils Régionaux par an. *Cela devrait être fait.*

Situation de l'emploi en EPS :

- Le calibrage nous a été donné : 10 ETP + 10 ETP stagiaires. Reste à trouver les supports stagiaires. Nous sommes intervenus pour que les **non-titulaires puissent enfin avoir une grille de rémunération.** *Le Rectorat s'engage à ce que les CCP (Commissions Consultatives Partiales pour les non titulaires) soient tenus et réellement prises en compte.*

- Ils sont en train de travailler sur les **compléments de service.**

- Des postes vont être créés cette année, voire même à complément de service s'il n'y a pas un temps complet disponible dans l'établissement support.

Politique menée autour des sections sportives scolaires.

- Volonté d'ouverture saluée en CTA. Politique volontariste. Nous rappelons le fait que nous sommes contre les postes profilés et que les projets doivent être portés par les équipes EPS. **(Cf détails dans l'article Sections Sportives)**

IMP :

Pour la coordination des APS : nous avons à nouveau demandé l'état des IMP attribuées pour cette mission aux établissements, ainsi que les demandes en décharges. *Cela nous sera envoyé*

Nous souhaitons qu'il précise aux chefs d'établissement qu'il y a une possibilité de demande de la coordo en décharge. *Il étudiera au cas par cas et attribuera quand cela ne perturbe pas les services.*

Pour les coordo de district :

Lors de l'audience FSU du 16 octobre 2015, le Recteur s'était engagé à attribuer 3 IMP par district, et, depuis, sont revenus à 2 (Cf. Compte-rendu du CTA pour détails). Nous exprimons par conséquent, notre désaccord, quant au choix présenté en CTA de n'attribuer que 2 IMP par district. Par ailleurs, nous ne comprenions pas l'octroi de seulement 1h30 accordée au district Haute-Vienne lycée au lieu de 2.

Réponse Recteur : Pour le district lycée Haute-Vienne, d'accord pour les deux heures. Pour le reste, il n'est pas possible d'abonder.

2 IMP pour tous les districts ! Alors que le rectorat ne donnait que 1,5 IMP au district lycée du 87, nous sommes intervenus pour qu'il soit traité comme les autres. Grâce à qui ? Au SNEP ! Qui a dit que les syndicats ne gagnaient rien ?

Pour Jacques



Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès survenu le 29 décembre, d'un collègue et ami, Jacques Aumard, âgé de 77 ans.

Jacques était de la promotion ENSEPS 1960-63. Sportif accompli, il a joué au Volley-ball en loisir jusqu'à 75 ans avec une belle technique qui faisait l'admiration de tous ses vieux potes.

Jacques fait partie de ces collègues qui ont fait honneur à la profession et qui ont contribué à lui donner une belle image.

Jacques a fait toute sa carrière au lycée Cabanis de Brive, sa ville natale. Il avait le métier au cœur et est resté toute sa carrière la référence incontournable de l'EPS dans son lycée.

Militant dévoué du SNEP-FSU, il est resté fidèle toute sa vie à ses convictions politiques d'homme de gauche.

Quand on parlait de Jacques en EPS, inutile de dire Aumard !

Jacques, tu restes à jamais dans le cœur de tes collègues et de tes élèves.

A son épouse Danielle, ses enfants Fredo et Jean-Michel, ses petits enfants (une pensée particulière pour Nora, sa petite fille devenue notre collègue), nous témoignons notre profonde affection et partageons leur douleur.

⇒ Michel
CROUZAT

Sections Sportives : attention !

⇒ Nouveau mode de financement pour les Sections de collège !

Celles-ci n'auront plus les 2HSA allouées par le Rectorat comme jusqu'à présent. Avec la réforme du collège, elles seront maintenant financées dans le cadre de l'allocation d'autonomie allouée aux établissements. L'enveloppe est attribuée en fonction d'un mode de calcul (Cf. article « comprendre la DHG » p. 14) et ne dépend pas de la présence d'une section dans l'établissement.

La répartition du montant de cette enveloppe est à l'appréciation du chef d'établissement. Nous avons exprimé toute notre inquiétude sur les conséquences de ce changement sur le fonctionnement des SSS. Le respect des 3 heures de pratique (circulaire, n°2011-099 du 29-9-11) pour les élèves fait partie des critères étudiés pour la pérennité des sections (voir ci-dessous). Si les 2 HSA obligeaient déjà les EPLE à amputer leur DGH pour faire fonctionner les sections, nous savons que les moyens ne permettaient que très rarement de couvrir les trois

heures de pratique dues aux élèves. (34 sections sur 48 sont à 3h ou moins, en incluant les temps de déplacement). Nous craignons que la situation ne s'aggrave et que des décisions de fermetures soient prises en raison de déficits de moyens et indépendamment de la volonté des équipes pédagogiques. De même, le cadrage académique permet de respecter un principe d'équité entre les sections, limitant ainsi la concurrence entre les EPLE et permettant un équilibre territorial entre les disciplines sportives et les types de section par établissement. Le renforcement de l'autonomie en la matière risque d'agrandir les déséquilibres. Nous craignons, si l'enveloppe est insuffisante que les chefs d'établissement soient contraints de faire des choix entre plusieurs dispositifs mettant ainsi en difficulté plusieurs sections sportives. Les sections vont également se retrouver directement en concurrence avec d'autres dispositifs et disciplines et aggraver les tensions déjà existantes avec la réforme du collège. C'est en ce sens que nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du Recteur.

⇒ Que faire ?

Nous avons demandé à ce qu'un fléchage spécifique soit prévu pour les SSS (sur le même principe que les IMP pour la coordo des APS), afin que les sections sportives soient pérennisées et que les élèves puissent avoir leur minimum de trois heures de pratique. Le Recteur a refusé et il n'a pas souhaité non plus adresser un courrier aux chefs d'établissement précisant que l'attribution était obligatoire pour les sections (celle-ci l'est effectivement).

Maintenant, selon le rapport de force local et en fonction du bon vouloir des chefs d'établissement,

certaines équipes vont pouvoir obtenir davantage de moyens (3 heures postes par exemple au lieu de 2 HSA). D'autres vont subir des dégradations, avec des situations où les chefs ne souhaitent pas donner d'heures aux sections (ou les prendre sur les heures d'AS).

Dans chaque établissement, il est important que les collègues fassent valoir les 3h dues aux élèves en s'appuyant sur le texte de 2011. Merci de nous faire part de vos situations en nous faisant remonter les informations.

⇒ Mesures arrêtées par le Recteur présentées en CTA

Ouvertures :

*Badminton, collège Isle (87)
Basket-ball, lycée St-Léonard-de-Noblat (87)
Football, collège A France, Limoges (87)
Natation, lycée Limosin, Limoges (87)
Canoë-kayak, collège Uzerche (19)*

Fermetures:

VTT, collège Bort-Les-Orgues (19), l'IPR souhaitait fermer cette section car elle relève plus du loisir et qu'elle n'est pas dynamique, le Recteur a dit qu'il fallait les aider, prendre contact avec eux pour la redynamiser.

Le Recteur souhaite mener une politique volontariste sur l'ouverture et la pérennité des sections. Les critères présentés pour aller vers l'ouverture d'une section sont :

- 1) Cohérence du projet de la SSS avec le projet d'établissement.
- 2) Suivi médical effectué par un médecin du sport.
- 3) Section prévoyant de se déployer sur au moins deux niveaux.
- 4) Signature d'une convention avec un partenaire affilié au ministère des sports.
- 5) Temps de pratique supérieur à trois heures hebdomadaires.
- 6) Présence d'un professeur coordonnateur.
- 7) Effectif prévisionnel supérieur à 10 élèves pour les sports individuels et 15 élèves pour les sports collectifs.
- 8) Encadrement effectué soit par le professeur d'EPS soit par un entraîneur possédant un brevet d'état dans l'activité concernée.
- 9) Inciter les élèves inscrits en SSS à adhérer à l'association sportive de l'établissement et à participer aux championnats excellence proposés par l'UNSS.

Compte-rendu du CTA du 15-01-2016

⇒ Les chiffres

Au niveau national : +2804 Emplois Temps Plein (ETP) pour le 2nd degré et 3835 emplois pour le 1^{er} degré.

Dotation Académique : + 15 ETP dans le premier degré (0 en 19, 0 en 23, +15 en 87)
+ 63 Emplois Temps Plein dans le 2nd degré (+30 ETP d'heures + 33 emplois transférés d'ETP de vacations)

Les + "33" sont une bascule des moyens de remplacements en ETP (suppléances : non titulaires, courtes durées). Ceux-ci ne comprennent pas les remplacements de longue durée. Si le Recteur n'avait pas ajouté ces 33 ETP, les taux d'encadrement (H/E) auraient été largement dégradés.

Les 63 ETP du 2nd degré se répartissent de la façon suivante : +20 en collèges, SEGPA, UP ; 0 en LP ; +38 en LEGT ; +5 ARA (Activité à Responsabilité Académique)

Prévisions d'effectifs rentrée 2016

| Dans le premier degré : -738 | Dans le second degré : +624 |
|------------------------------|-----------------------------|
| Creuse : -190 élèves | +68 en collège |
| Corrèze : -296 élèves | -36 en LP |
| Haute-Vienne : -252 élèves | +592 en lycée |

Analyse :

La répartition des moyens suit la hausse démographique en lycée.

Pour le collège, les possibilités de récupération de marge qu'offrent la réforme du collège n'ont pas été utilisées cette année. Ainsi, stratégiquement, cela permet aux autorités de montrer que la réforme du collège n'a pas été l'occasion de faire baisser les DGH, comme l'avait annoncé la FSU. Il est également possible d'avancer l'idée que le ministère a choisi de « soigner » la dernière rentrée avant l'échéance présidentielle de 2017.

Pour le premier degré, seule la Creuse a vu son taux d'encadrement reculer à la rentrée 2015. Les propositions de répartition conduisent à retrouver pour la première fois du quinquennat un taux d'encadrement qui est supérieur à 2011, dernière rentrée du quinquennat Sarkozy. Si la dotation peut paraître déséquilibrée au regard des baisses démographiques, on note que le choix sert à "lisser" l'évolution du taux d'encadrement sur plusieurs années.

⇒ La carte des formations

Aucune fermeture n'est prévue cette année, le Recteur a annoncé une politique volontariste sur la question.

Les ouvertures de formation dans les lycées d'enseignement général et technologique :

Série S, lycée Valadon à Limoges

Série ES, lycée Dautry à Limoges

Série STMG, lycée Gay-Lussac à Limoges

UPE2A, lycée Gay-Lussac à Limoges (régularisation de l'ouverture à la rentrée 2015)

Bachibac, lycée d'Arsonval à Brive

Architecture et construction dans la filière STI2D, lycée Dautry Limoges (régularisation après expérimentation de trois ans)

Option langue des signes, lycée Perrier à Tulle et Gay-Lussac à Limoges (régularisation)

Les ouvertures de formation dans les lycées professionnels.

Mention complémentaire niveau III Peinture-Décoration (A analyser au regard de l'insertion en BTS)

Baccalauréat professionnel Intervention sur le patrimoine bâti (associée à la filière gros œuvre en seconde), lycée Felletin.

Ouverture de dispositif dans les collèges.

Ulis à Objat (régularisation de l'ouverture à la rentrée 2015).

Sections Sportives Scolaires : Cf. article page précédente

⇒ Les IMP Coordination de district, une victoire du SNEP !

Nous avons demandé l'état des IMP accordées aux coordonnateurs de district. Suite à nos interventions, une enveloppe a été dégagée, car, au départ, rien n'était prévu. (suite page suivante)

Ensuite, nous avons dénoncé le fait que 2 IMP étaient attribuées par district, alors que lors de l'audience du 16 Octobre 2015 avec la FSU, le Recteur s'était engagé à en attribuer 3.

Selon la circulaire n°2015-058 du 29-4-2015 régissant les modalités d'attribution de l'IMP pour la coordination de district, le taux annuel est fixé de 1250€ à 3750€ en fonction de l'activité et de l'importance du district. Nous avons défendu l'idée que cette fonction, très lourde en temps de travail et en investissement, requérait, selon nous, à défaut de l'attribution d'une décharge, l'attribution du taux annuel d'IMP fixé à 3750€. En effet, compte-tenu des caractéristiques rurales de notre Académie, nécessitant une organisation importante des transports, du dynamisme des districts, notamment dans l'organisation de grands événements de Pleine Nature, cette demande est largement fondée. Nous avons exprimé, par conséquent, notre désaccord, quant au choix présenté en CTA de n'attribuer que 2 IMP par district.

Nous avons à nouveau demandé pourquoi le district lycée 87 était le seul à n'avoir qu'1h30 au lieu de 2h comme les autres. La DIMOS a répondu qu'ils avaient estimé qu'il était moins important. Reçus en audience le 26 janvier, nous avons obtenu ces 2h pour tous les districts !

⇒ Les forfaits d'AS

Le SNEP a demandé l'état des forfaits d'AS par établissement. A la lecture du document, plusieurs forfaits n'apparaissent pas à 3h. Pour ceux qui n'ont pas trois heures :

- pour les stagiaires, cela correspond au fait qu'ils aient l'AS sur une demi-année. Le SNEP continue à se bagarrer pour que les stagiaires aient leur forfait d'AS toute l'année.
- pour les autres : la DIMOS s'est engagée à régulariser, n'hésitez pas à nous faire savoir si des problèmes de forfait demeuraient.

⇒ Les IMP coordination des APS

Nous avons demandé l'état des IMP (Indemnités pour Mission Particulière) pour assurer la coordo des APS par établissement, ainsi que les éventuelles demandes de décharges. A ce jour, nous n'avons toujours pas eu les informations sur cette question.

⇒ **Lucile GRES**

Élue FSU au Comité Technique Académique



Le SE-UNSA abandonne la FGR-FP

Rappelons que la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique a été créée en 1936, qu'elle est composée de 39 syndicats de l'UNSA, de la FSU, de Solidaires, ou de FO, et d'adhérents directs (pluraliste donc), que pendant longtemps le secrétaire général était issu de la FEN, puis de l'UNSA, cela jusqu'en 2014. Depuis 2014, le secrétaire général est issu de la FSU. Cela explique-t-il la décision du conseil national du SE-UNSA du 19 janvier 2016 de se désaffilier ? Non ! Mais alors ?

Les divergences n'empêchaient pas jusqu'alors les motions revendicatives d'être largement votées en congrès ; mais elles se sont développées très nettement à partir de l'élection présidentielle de 2012 de telle sorte qu'au congrès de 2014, la motion n'a été approuvée qu'avec un moindre score qu'auparavant. Par ailleurs, la FGR-FP fait partie de l'inter-UCR (Unions Confédérales de Retraités) dans laquelle la CFDT et l'UNSA freinent les luttes, et dans laquelle la CFDT refuse que la SFR-FSU (Section Fédérale de Retraités FSU) et Solidaires y entrent. Alors les organisations qui n'acceptent pas les régressions sociales qui visent les retraités se sont réunies dans le « groupe des 9 » (CFTC, CGT, CFE-CGC, FGR-FP, FO, Solidaires, SFR-FSU, UNRPA, LSR), qui mène régulièrement des actions depuis le 3 juin 2014. Il est alors évident que la décision du SE-UNSA vise à affaiblir ceux qui luttent ! Et donc à accompagner la politique gouvernementale !

Les seuls actifs du SE-UNSA ont pris cette décision qui concerne pourtant les seuls retraités ! Méthode plus que choquante ! D'où une réaction de ces retraités qui s'organisent pour rester à la FGR-FP soit par la création d'une association qui demande d'ores et déjà son affiliation, soit par des adhésions directes individuelles ; deux solutions statutairement possibles. A suivre car, si le SE, c'est 30% des 47000 membres de la FGR-FP, les autres veulent la faire vivre !

Quoiqu'il en soit, les menaces sur les retraites, sur les pensions et sur les retraités sont toujours en préparation. C'est pourquoi les retraités seront dans l'action le 10 mars à l'appel du groupe des 9.

⇒ **Gérard WERMELINGER**



Réforme territoriale

⇒ Où en est-on ? Quelles conséquences sur nos métiers ?

Depuis le 01 Janvier 2016, la nouvelle Région Aquitaine-Limousin-Poitou Charente a vu le jour. **Ce bouleversement territorial va avoir des conséquences importantes pour les usagers, les agents territoriaux et les agents de l'Etat.** Ainsi, il n'y a plus dans chaque Région fusionnée qu'un seul Préfet de Région, qu'un seul Directeur Régional d'Agence Régionale de Santé (ARS), qu'un seul Directeur Régional pour chaque réseau ministériel. D'autres services de l'État, qui n'étaient pas organisés sur une base régionale, et de très nombreux opérateurs de l'État vont rapidement prendre en compte dans leur organisation la nouvelle carte régionale.

Concernant les Rectorats, pour l'instant, dans la période transitoire (jusqu'en 2018), les trois Rectorats sont conservés, avec les instances paritaires à l'échelon de l'ancienne académie. Les CAPA, FPMA, CTA, et donc, les opérations de carrières, de mutations intra-académiques et la répartition des moyens académiques continuent à être traités, pour l'instant à l'échelle des académies.

Ces dernières années, les services publics ont été affaiblis par des réductions drastiques des financements publics, les privatisations et la mise en concurrence, mais aussi par l'application de la RGPP, de la RÉATE et du nouveau management public dans le cadre d'une application rigoureuse des traités européens. La Modernisation de l'Action Publique (la MAP), pensée sous le prisme dogmatique de l'austérité, obéit aux mêmes logiques : **au prétexte de rendre l'action publique plus efficace et adaptée aux besoins des citoyens**, elle permet surtout de valider **une réduction des dépenses publiques et donc des missions des services publics** sous couvert de « *modernisation* » ou de « *choc de simplification* ». **Pour 2016, la poursuite de la réduction des dépenses publiques s'élève à 16 milliards d'euros, avec des diminutions de dotations globales de fonctionnement pour les collectivités territoriales.** Ce sont ainsi des centaines d'emplois publics qui ont été et vont être supprimés ou déplacés : **le bilan est désastreux au niveau du service rendu aux usagers et des conditions de travail des agents.**

Le SNEP, avec la FSU craint que les nouvelles étapes de réorganisation territoriale votée (loi Maptam, loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des nouvelles régions) ou encore la loi NOTRe votée pendant l'été accentuent encore la dégradation du service rendu, éloignent un peu plus les usagers de ce service, tout particulièrement les plus fragilisés, **alors même que les Services Publics, qui sont un outil de redistribution des richesses et de lutte contre les inégalités, devraient être les garants de l'égalité de traitement à l'échelle nationale des droits des citoyens.** L'absence totale de concertation, quelques rencontres avec les organisations syndicales sans que soient évoquées des pistes de travail, la précipitation dans les décisions prises ont amené la FSU Limousin à la plus grande vigilance et à alerter les élus locaux sur les conséquences négatives que pourraient impliquer cette réorganisation territoriale. Dans ce dossier aussi, comme dans beaucoup d'autres, l'avis des usagers et des personnels est ignoré par le gouvernement.

⇒ Je suis prof d'EPS (Ministère de l'Education Nationale)

Quelles conséquences sur la dotation spécifique de fonctionnement EPS en lycée ?

AVANT : Jusqu'à présent le conseil régional du limousin affectait une dotation spécifique de fonctionnement pour l'EPS en lycée (d'enseignement général, technologique et professionnel) qui comprenait une partie pour le transport vers les installations sportives et une partie pour l'achat de matériel pédagogique. Même si ce budget était parfois insuffisant et les critères de répartition peu transparents, la ligne spécifique permettait de limiter l'aléatoire lié au bon vouloir des EPLE dans un contexte de globalisation des budgets.

APRES : A l'avenir, au regard des politiques menées dans la plupart des Régions, les risques de globalisation sont réels. Ceux-ci laissent présager d'une part d'une globalisation des dotations, déléguant aux EPLE la répartition des moyens (avec pour conséquence une mise en concurrence entre les lignes budgétaires, les disciplines et les établissements) et d'autre part, d'une réduction des lignes allouées, en raison d'un contexte budgétaire restreint pour les collectivités, renforcé par une mutualisation prenant en compte les trois régions. Par ailleurs, une centralisation sur Bordeaux risque d'éloigner la prise en compte locale.

Quelles conséquences sur l'accès aux piscines ?

Dans un contexte où de plus en plus de piscines sont passées en Délégation de Service Public, avec des tarifs pour les scolaires, de plus en plus prohibitifs pour les collectivités territoriales, les inquiétudes sont grandes. Alors que les collectivités financent la construction, l'entretien et l'accès sont délégués à des entreprises privées. Ainsi, plusieurs cas de « blocages » sont apparus où les collectivités n'ont plus financé l'accès

des scolaires (Saint-Yrieix, Aquapolis). La nouvelle Région, avec un cumul de politiques différentes en la matière et l'élargissement du nombre d'interlocuteurs renforce nos inquiétudes.

Quelles conséquences en UNSS ?

Pour l'instant, s'est mis en place un nouveau regroupement pour les championnats inter-académiques. Le moins que l'on puisse dire est que nous manquons d'informations pour la suite.

Qu'en sera-t-il dans les mois à venir et à la fin de la période transitoire, après 2018 ?

D'un point de vue budgétaire, comment et à quelle hauteur le subventionnement des collectivités va-t-il être réorganisé ? Les nouvelles étapes de réorganisation territoriale votées (loi MAPTAM du 17 décembre 2014 relative à la délimitation des nouvelles régions et loi NOTRe du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République) accentuent les déséquilibres territoriaux. Nous craignons que l'éloignement des centres de décision, mis en place dans un cadre contraint de réduction des dépenses publiques, accentue encore les inégalités d'accès à la pratique sportive, au service public du sport scolaire et freine le nécessaire développement de l'UNSS. **D'un point de vue structurel**, le SNEP avec la FSU a affirmé à plusieurs reprises son opposition à toute fusion d'académie ou de Directions Départementales des services de l'Education Nationale. A cet égard, plusieurs questions relatives aux structures et instances de l'UNSS se posent. En effet, la proximité structurelle des personnels de l'UNSS (cadres, secrétaires, services civiques) et des instances (CD et CR UNSS) est une condition indispensable au bon fonctionnement et au développement du sport scolaire. Les conséquences d'une telle réorganisation rendraient les rencontres entre établissements plus compliquées, plus onéreuses et se ferait au détriment des élèves les plus fragiles, renforçant encore les inégalités sociales et territoriales.

Nous avons posé toutes ces questions en Conseil Régional de l'UNSS l'année dernière et sommes restés sans réponse... Nous reviendrons à la charge le 8 avril, lors du prochain CRUNSS !



⇒ **Je suis prof de sport (Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports)**

A «jeunesse et sports», malgré un discours prônant le renforcement et l'optimisation du réseau, on ne peut que craindre sa disparition ! Dans un contexte marqué par l'absence de toute ambition politique pour le sport (budget dérisoire et absence d'orientations ministérielles : le sport n'est plus qu'un outil au service d'autres politiques telles que le social, la santé, la citoyenneté), cette réforme ne peut que fragiliser davantage le service public d'Etat du sport, avec une diminution des effectifs sous la responsabilité du ministère, un manque de lisibilité et de fonctionnalité du réseau, un éloignement de l'utilisateur et des inégalités territoriales renforcées...

Les CREPS : le transfert du bâti des 17 CREPS aux Régions est effectif depuis le 01/01/16 et celui des personnels en charge de l'accueil est prévu à compter du 1er janvier 2017. Ce nouvel acte de décentralisation fait suite à la fermeture de 8 CREPS en 2008. Les questions sont nombreuses : que vont faire les nouvelles assemblées régionales de ces CREPS ? Dans les régions fusionnées, comme la nôtre, où existent plusieurs CREPS, ceux-ci seront-ils tous conservés ?

Les services JSCS : La création des DR-D-JSCS se fait par fusion de la direction régionale (DRJSCS) et de la direction départementale (DDCS) du département du siège de la direction, les autres DRJSCS (anciens sites) de la nouvelle région deviennent des « antennes spécialisées ». Les effectifs de ces anciens sites seront répartis entre la nouvelle DR, ses antennes et les DDI de la région ; ils exerceront des missions régionales, inter-départementales ou départementales. Cette organisation pose de nombreuses questions : qu'est-ce que l'interdépartementalité ? Comment sera-t-elle mise en œuvre ? Quelles missions seront concernées ? Qui sera l'autorité hiérarchique ? Que signifie la spécialisation des antennes ?

Les CTS : L'Administration répond que leur sort dépendra des décisions de la Direction Technique Nationale, les élus fédéraux étant les mieux placés pour savoir de qui ils ont besoin, pour faire quoi et sur

Nous avons questionné les candidats aux régionales sur les politiques qu'ils souhaitaient développer sur les questions de l'EPS, du sport scolaire et du service public du sport. Trois listes nous ont répondu, dans l'ordre d'arrivée celle du Front de Gauche conduite par Olivier Dartigolles, celle du PS d'Alain Rousset qui nous a renvoyés à des liens assez transversaux sur les services publics sur leur site de campagne et celle de Virginie Calmels qui nous a fait une réponse générale pour Les Républicains.

Le questionnaire et les réponses qui nous sont parvenues ici : www.snepfsu-limoges.net

⇒ La liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et tous » élue au CRUNSS !

Les 3 Conseils Départementaux (19, 23 et 87) de l'UNSS se sont tenus au mois de janvier. Chacun devait installer sa nouvelle composition, dorénavant composée de 20 membres (Cf. site national pour les détails) : le ou la DASEN, président-e de droit, le président du Conseil Départemental, des chefs d'établissement, un médecin scolaire, l'IPR-EPS, des représentants des parents d'élèves, un représentant des élèves, des représentants des organisations syndicales représentatives (c'est facile dans notre académie, le SNEP-FSU est la seule !), et 4 élus des AS fraîchement élus.

Le sport scolaire



Un droit pour tous

Nous avons fait remarquer une nouvelle fois qu'en Corrèze et en Haute-Vienne, une liste concurrente s'était présentée alors que les candidats n'avaient rien à voir avec les Associations Sportives qu'ils étaient sensés représenter...!. A défaut de l'être par l'administration, le litige a de toute façon été tranché quasi-unanimement par les votants, qui ont préféré donner leur voix à la liste soutenue par le SNEP (et qui ne comportait elle que des enseignants d'EPS animateurs d'AS... qui connaissaient donc forcément le dossier de l'UNSS !).

Les élus aux trois Conseils Départementaux UNSS :

CORREZE

Chantal Caupène, clg Meyssac
Francis Lager, clg Egletons
Arnaud Fargérel, lycée Ussel
Marie-Lise Gautherie, clg Rollinat
Philippe Musqui, clg Meyssac
Aurélien Lashermes, LP Cabanis

CREUSE

Franck Redondeaud, Bourdan
Patricia Coupart, clg La Souterraine
Thibault Salviat, lycée agricole Ahun
Emilie Gonzalo, clg Chénérailles
Sophie Barthélémy, clg Marouzeau
David Testier, clg Marouzeau

HAUTE-VIENNE

Marie-Pierre Doumeix, clg Donzelot
Jean-Pierre Béalle, clg Aix-s/Vienne
Hélène Dhiéras, LP Mas Jambost
Bruno Baron, clg Maurois
Joël Bardy, clg St-Sulpice-les-Feuilles
Elodie Pradon, clg Ambazac

Dans les 3 départements, les membres non désignés par l'administration devaient élire leurs représentants au Conseil Régional de l'UNSS, sur une liste une nouvelle fois soutenue par le SNEP : ceux-ci ont été élus à l'unanimité des votants ! Toutes nos félicitations aux élus, qui auront dès le 8 avril prochain l'occasion d'user leur mandat, pour le premier CRUNSS de l'année...!

Les élus au Conseil Régional UNSS :

Titulaires

Bruno Baron, clg Maurois - Limoges (87)
Chantal Caupène, clg de Meyssac (19)
Francis Lager, clg Thomas - Egletons (19)
Marie-Pierre Doumeix, clg Donzelot - Limoges (87)

Suppléants :

Joël Bardy, clg de St-Sulpice-les-Feuilles (87)
Hélène Dhiéras, LP Mas Jambost - Limoges (87)
Franck Redondeaud, lycée Bourdan - Guéret (23)
Thibault Salviat, lycée agricole d'Ahun (23)

⇒ Déclaration préalable au CDUNSS 23 du 28/01/2016

Madame la Présidente du Conseil Départemental de l'UNSS, Mesdames, Messieurs,

Nous avons vécu une année 2014 faste pour le sport scolaire et saluée par la profession, avec le décret du 7/05/2014 assurant les 3h de forfait dans les services de chaque enseignant d'EPS. 2015 s'ouvrirait sous de bons auspices, avec les nouveaux statuts UNSS, les mesures prises en direction des REP+ et des LP, la non-augmentation de la licence, le lancement de l'Année du Sport de l'Ecole à l'Université... avant de tristement tomber sous le coup d'une misérable réforme du collège, de programmes d'EPS vides de contenus et d'un DNB (brevet) désormais orphelin de la seule discipline qui touche au corps.

Les beaux apparats et les beaux discours ne font malheureusement qu'un temps : aujourd'hui, souhaiter une bonne année 2016 d'un point de vue sco-

laire ou sportif peut sembler soit très optimiste, soit très ironique. Comment en effet se sentir portés lorsque l'an passé nous avons vécu de telles attaques ? L'EPS absente du brevet ? Plusieurs décennies de recul ! Des programmes d'EPS réécrits dans l'urgence et contre l'avis de la profession alors que le projet initial était le plus plébiscité de la consultation ? Et au final le texte le plus indigent depuis les IO de 1967 !

Le fin du fin, c'est que ces coups de poignard successifs se font directement sur le dos du Sport Scolaire, quand des mercredi après-midi sont sacrifiés pour mettre en place à marche forcée une réforme refusée par la majorité des enseignants...

Même des choses aussi simples à mettre en place que le forfait d'AS pour tous les enseignants d'EPS posent problème.

Le SNEP-FSU porte avec la profession depuis

plusieurs mois une campagne de cartons rouges, visant à dénoncer tous ces bâtons mis dans les rouages pourtant bien huilés et efficaces du Sport Scolaire. Car nous avons particulièrement à cœur de sauvegarder cet outil unique de démocratisation du sport que sont les associations sportives de chaque établissement. Les élections des élus départementaux des AS qui viennent de se tenir sont un exemple fort et concret de l'investissement des enseignants d'EPS dans cette structure. Les 6 représentants nouvellement élus en creuse sur la liste « Le Sport Scolaire, un droit pour toutes et tous » soutenue par le SNEP ont obtenu 215 voix et ne souffrent donc d'aucun doute quant à leur légitimité. Il en sera de même pour ceux qui siégeront en Conseil Régional et en Conseil d'Administration de l'UNSS.

Leur action est souvent déterminante, leur avis essentiel à prendre en compte. La seule avancée à souligner depuis le début d'année est d'ailleurs à mettre à leur actif et à celui du SNEP : la réintégration des cadres régionaux, qui est programmée à la rentrée prochaine.

Réforme du collège

⇒ Le 26 janvier, des dizaines de milliers à dire STOP !

Le mouvement enclenché depuis plus d'un an contre cette réforme du collège a franchi un nouveau cap, lors de la grève du 26 janvier dernier. Ce sont en effet près de 50% des enseignants de collège qui étaient grévistes au plan national, soit 10% de plus qu'en septembre dernier.

Pas étonnant : chaque enseignant de collège voit désormais concrètement les effets néfastes de cette réforme qui, sous couvert « d'innovation pédagogique », cache ni plus ni moins qu'une baisse des moyens d'enseignement. Interdisciplinarité ? Elle existait avant cette loi et était utilisée intelligemment par chaque enseignant d'EPS, qui ne l'a pas attendue pour expliquer des savoirs dépendant d'autres disciplines lorsque ceux-ci étaient abordés en cours. La rendre obligatoire par des dispositifs plâtrés sur des programmes disciplinaires et de fait diminuer les horaires disciplinaires ne risque pas de mettre dans de bonnes conditions d'apprentissage les élèves en difficulté ! La « magie » de l'interdisciplinaire a de nombreuses fois été étudiée : elle ne fonctionne que si les concepts disciplinaires sont déjà intégrés ! Bref : pour les bons élèves ! Vous avez dit entourloupe ?

⇒ Comprendre la DHG, les IMP, la DHS... et la DHSS ?

Depuis l'an dernier, la DHG se décompose en deux dotations distinctes : la DHG « pure », qui ne doit servir qu'à des enseignements devant élèves, et la dotation en IMP (Indemnité pour Mission Particulière), qui sert à rémunérer les missions « annexes », notamment la Coordination des APSA ou la Coordination de district. Cette année, le mode de calcul a été simplifié : chaque division est dotée de 26h + 2h45 de « marge ». C'est la DHG initiale, à laquelle se rajoute une DHS (Dotation horaire Supplémentaire), qui varie selon la taille de l'établissement (+4% si moins de 10 divisions, +3% si entre 11 et 16 divisions, +2% si plus de 16 divisions) et certains enseignements (bilangue maintenue, latin, classe relais ou classe ULIS...). Certains chefs ont pu laisser entendre qu'il y aurait une « DHSS » (supplément au supplémentaire !?). Mais le recteur a été très clair : chaque heure devra être piochée dans la dotation fournie, quelle que soit la raison (abonder une section sportive, une bilangue maintenue, un groupe de dédoublement ou de soutien...).

Et le compte est souvent loin d'être bon ! Les chefs d'établissement ont déployé diverses stratégies pour préparer la rentrée prochaine : imposition des heures, discussion avec le Conseil Pédagogique, avec

l'ensemble des enseignants, ou bateau laissé plus ou moins à la dérive en attendant que le temps fasse son œuvre... en faisant des « tractations » individuelles dans le bureau du chef !

Il est absolument essentiel que chaque équipe EPS se saisisse de ce dossier vital pour chaque discipline : si l'AP peut permettre de récupérer quelques moyens (le soutien natation en 6ème notamment entre tout à fait dans ce dispositif), les EPI risquent très fortement de faire baisser le nombre d'heures de pratique en EPS. Il faut également veiller à ce que les élèves de section sportive bénéficient de l'horaire minimal obligatoire : 3h de pratique hebdomadaires dédiées, hors enseignement obligatoire.



©vousnousils

Stages de formation syndicale

(voir les stages proposés page suivante)

⇒ Inscriptions

1. N'oubliez pas de déclarer votre inscription auprès du SNEP :
 - soit par mail à l'adresse s3-limoges@snepfsu.net
 - soit par courrier : SNEP FSU-24bis route de Nexon - 87000 Limoges
 - soit par téléphone au 06-20-25-58-27.
2. Les inscriptions et les demandes de stage sont à envoyer au rectorat, sous couvert du chef d'établissement, un mois avant la date du stage. **Si vous êtes hors-délais, pas d'autocensure**, faites tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.

Nous rappelons que les journées de formation syndicale représentent un congé de droit. Elles ne peuvent pas être comptabilisées au même titre que les autorisations d'absence. Votre chef d'établissement ne peut pas émettre un avis défavorable et doit transmettre votre demande au Recteur.

⇒ Modèle de demande de stage (à recopier manuellement)

Nom Prénom

Grade et fonction

Etablissement ou service

A Madame (Monsieur) le Recteur de l'académie de
s/c Madame (Monsieur) Principal-e Proviseur-e du

Madame (Monsieur) le Recteur

Conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (7è) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, pour les fonctionnaires

- à l'article 2 de la loi 82 -997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera du : au

à :

Il est organisé par le SNEP, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

Fait à Le

Signature :

3 comme le nombre de promotions gagnées par les commissaires paritaires du SNEP lors de la dernière CAPA !

47 secondes : c'est le temps (chrono autour du cou) qu'il faut pour signer la pétition demandant le maintien d'une épreuve EPS au Brevet des collèges. Facile :

10 comme le calibrage en EPS pour la rentrée 2016 : ce seront donc minimum 10 postes ouverts au mouvement inter, auxquels s'ajouteront les éventuels départs de notre académie. L'an dernier, le calibrage était de 29 !

2 journées de formation disciplinaire prévues dans le cadre des nouveaux programmes en mai - juin prochains : 1 groupe en Creuse, 2 en Corrèze et 3 en Haute-Vienne

2000 Cartons Rouges déjà distribués dans toute la France à la Ministre de l'Education Nationale, pour dénoncer les nouveaux programmes EPS et la disparition de l'EPS au DNB.

20 fonctionnaires-stagiaires en EPS à la rentrée prochaine. Nous ferons tout notre possible pour que le moins possible de postes soient gelés pour les accueillir.

Stages de formation syndicale

En cette fin d'année, le SNEP-FSU Limoges vous propose encore 2 stages :

⇒ **Stage Sécurité/Responsabilité, les 31 mars et 1er avril 2016 à Brive**

Quelle sécurité des élèves dans le cadre d'une EPS moderne, dynamique, non aseptisée ? Quelles responsabilités des enseignants d'EPS face aux risques d'accidents, aux violences, aux situations conflictuelles dans les établissements,... ? Quelle contribution syndicale sur ces questions ?

Deux journées d'information et de formation animées par Jean-Paul TOURNAIRE et Jean FAYEMENDY, responsables des affaires juridiques/sécurité/responsabilité au SNEP.

⇒ **Stage péda : l'EPS à l'école et au collège, le jeudi 28 avril à Guéret**

Ce stage est ouvert aux professeurs des écoles et aux profs d'EPS. Quelle est la conception de l'EPS dans le primaire ? Dans le secondaire ? Comment la refondation de l'Ecole, la réforme des rythmes et la réforme du collège vont-elles impacter nos pratiques ? Quelle analyse syndicale pouvons-nous en faire ? Quels points communs, quelles divergences, et comment prendre en compte cette analyse dans notre pratique quotidienne ?

**Chaque enseignant a droit à 12 jours de formation syndicale par an.
Ces stages sont de droit, la demande devant être formulée 1 mois avant le début du stage.
Pas de censure : un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !
(modèle de demande de stage page précédente)**

Programmes EPS et DNB : on laisse faire ?

Après les journées de « formation » sur la réforme du collège d'un point de vue général, voici qu'arrivent les journées disciplinaires. Très attendues, tout particulièrement en EPS, car elles vont être l'occasion de se voir expliquer par notre IPR-EPS les nouveaux programmes de collège et le nouveau DNB, qui apparaissent dans l'histoire de notre discipline comme une régression sans précédent.

Le SNEP a lancé un **APPEL POUR L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE** déjà paraphé par de **grands noms (Romain BARRAS, Yves CLOT, Annick DAVISSE, Daniel HERRERO, Muriel HURTIS, Philippe MEIRIEU, Romain MESNIL, Emmanuel PETIT, Pierre VILLEPREUX...)**

Signez la pétition et faites-la signer !
<http://www.snepfsu.net/phpetitions/appe2016/>

Nouveaux programmes des collèges :
"Pour lutter contre les inégalités afin que chaque élève puisse réussir"...



Vides de sens et bien trop éloignés de ceux qu'avaient pourtant validés la profession en mai-juin dernier, lors de la consultation nationale, les nouveaux programmes EPS semblent bien loin d'une approche culturaliste de notre discipline.

L'EPS doit-elle être constitutive, c'est-à-dire exister pour elle-même, ou bien contributive, en n'étant présente qu'au service d'autres enseignements plus « essentiels » ?

Ce n'est pas un sujet d'agrégation, mais bien le biais posé par ces programmes inconsistants qui évacuent tout apprentissage concret en EPS !

Alors, on laisse faire ou on fait entendre notre voix pour faire bouger les lignes ?